

LES CHIFFRES NOUVELLE-AQUITAINE EN 2021

6,30 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

4,87 %
dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5,66 %
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



6,93 %
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



17 618
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2021

1 189
dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5 607
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



10 822
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



5 937 732 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2021

**AIDES
PONCTUELLES :**

2 950 131 €
financés via la
plateforme

dont 1 514 504 € (51,34 %) en faveur de l'apprentissage

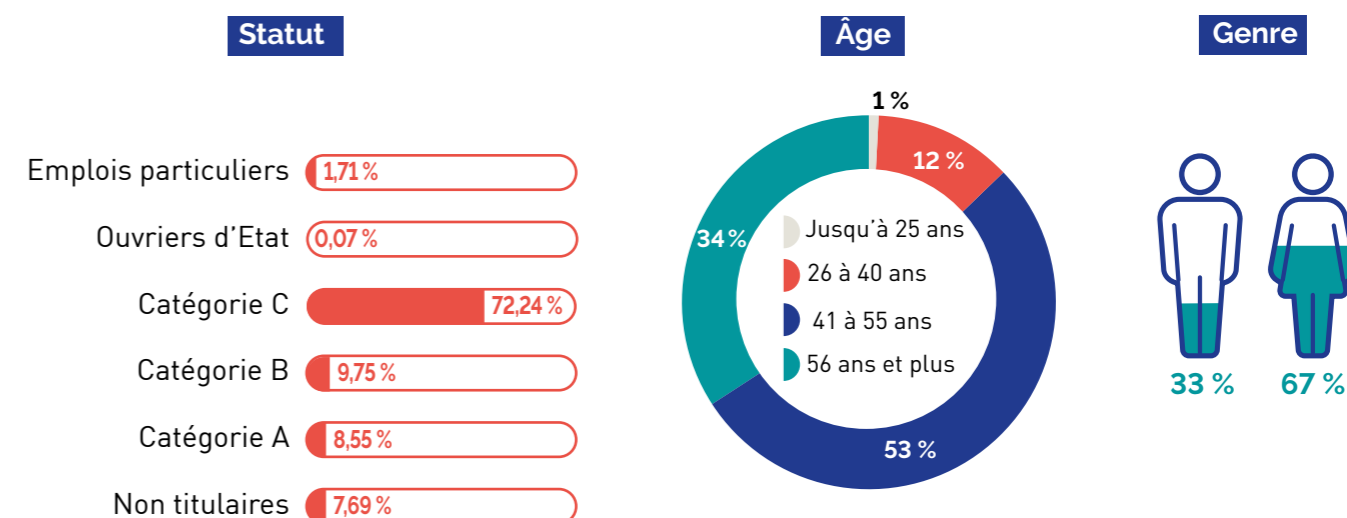
2 987 601 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

15 conventions validées par le comité d'engagement en 2021 pour un total d'engagement pluriannuel de 4,90 M€

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs	BOE	TED
Charente	14 568	1 219	8,37 %
Charente-Maritime	26 197	1 612	6,15 %
Corrèze	11 389	605	5,31 %
Creuse	5 909	261	4,42 %
Deux-Sèvres	16 657	1 034	6,21 %
Dordogne	18 310	1 153	6,30 %
Gironde	82 360	5 189	6,30 %
Haute-Vienne	23 628	1 410	5,97 %
Landes	19 015	1 305	6,86 %
Lot-et-Garonne	12 706	745	5,86 %
Pyrénées-Atlantique	27 145	1 916	7,06 %
Vienne	21 707	1 169	5,39 %

LES BOE EN 2021



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Florence Guéry,
directrice territoriale au handicap du FIPHFP

LES INITIATIVES LOCALES en faveur d'une Fonction publique inclusive

Bien recruter une personne en situation de handicap

Le Club des conventionnés de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni le 27 mai 2021 sous l'impulsion du FIPHFP et de son Handi-Pacte régional. La vingtaine d'employeurs et de centres de gestion présents ont pu questionner leurs pratiques sur un moment décisif dans le processus d'intégration d'un agent en situation de handicap : l'entretien de recrutement. Grâce aux retours d'expérience de chacun, ce temps de rendez-vous a permis de formaliser une note sur les bonnes pratiques à mettre en place dès l'entretien de recrutement : anticiper les besoins d'aménagement de l'environnement pour l'entretien, se concentrer sur les compétences, poser des questions sur les restrictions médicales, etc.

La boîte à outils du correspondant handicap : un outil pivot !

Au mois de juin 2021, le dispositif Handi-Pacte Nouvelle-Aquitaine du FIPHFP a mis en ligne, sur le site web des Handi-Pactes Grand Ouest et le site du FIPHFP, la boîte à outils du correspondant handicap, qui centralise un grand nombre de ressources. Pensée pour accompagner les correspondants handicap dans l'exécution de leurs missions au quotidien, cette boîte à outils compile des plaquettes et guides à visée informative, des vidéos, des jeux, des mailings, etc. 6 rubriques viennent articuler le contenu :

- ▶ **Les essentiels et outils structurants** : catalogue des interventions du FIPHFP, catalogue des acteurs locaux, etc.
- ▶ **Les documents clés pour le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap.**
- ▶ **Les documents clés pour le recrutement et l'intégration d'une personne en situation de handicap en apprentissage.**
- ▶ **Les outils de sensibilisation** : plaquettes, quiz, mailings, etc.

- ▶ **Les ressources dédiées au maintien dans l'emploi** : fiches "bonnes pratiques", courriers-types, etc.
- ▶ **Les pièces administratives** : saisie des aides, formulaires pour la DOETH ou la RQTH, etc.

Une classe virtuelle dédiée au dispositif Emploi accompagné

Pour encourager la prise en main du dispositif Emploi accompagné et anticiper les possibles difficultés rencontrées par les correspondants handicap, le FIPHFP et son Handi-Pacte Nouvelle-Aquitaine ont organisé, le 8 juin 2021, une classe virtuelle sur le recours au dispositif Emploi accompagné. Ce temps d'échanges, pour lequel une vingtaine d'employeurs publics avaient répondu présents, a été rythmé par trois interventions :

- ▶ Florence Guery et son Handi-Pacte ont d'abord présenté le dispositif ;
- ▶ Le dispositif Emploi Accompagné 64 et l'INRAE ont proposé un témoignage croisé sur un parcours type ;
- ▶ La MDPH 87 a clôturé cet après-midi en présentant un pas à pas ou comment recourir à ce dispositif.

SEEPH 2021 : une rencontre pour préparer la mobilisation collective

Pour aider les employeurs publics à diversifier les activités mises en place dans le cadre de la SEEPH, le club des employeurs conventionnés de Nouvelle-Aquitaine a organisé une réunion le 16 septembre 2021. Près de 10 employeurs ont découvert des exemples d'actions qui ont rencontré un impact positif lors des éditions précédentes et plus simplement pour profiter de la présence de chacun pour s'inspirer et mutualiser les savoirs.

Le vaste écosystème du handicap décrypté pour les employeurs publics

La classe virtuelle du FIPHFP organisée le 30 septembre 2021 était orientée vers l'écosystème du handicap. Qu'il s'agisse de correspondants handicap ou d'agents investis dans la politique handicap de leur structure, tous ont pu profiter de ce temps de rencontre interactif pour mieux connaître les multiples interlocuteurs de l'écosystème du handicap. Les objectifs de cette rencontre digitale étaient de présenter les structures dont les missions avaient récemment évolué et de clarifier les services proposés par chaque interlocuteur de l'écosystème. Cette réunion a facilité l'identification des interlocuteurs à contacter selon les problématiques rencontrées.

Mieux connaître les bonnes pratiques pour mieux intégrer les agents avec un handicap psychique

25 correspondants handicap ont assisté, le 23 novembre 2021, à la classe virtuelle consacrée à l'intégration des personnes porteuses d'un handicap psychique. En prenant appui sur l'intervention de Carole Gallet, directrice adjointe d'ARI Insertion et prestataire PAS psychique en Nouvelle-Aquitaine, la rencontre a permis aux participants de mieux connaître les handicaps psychiques. Les témoignages et cas pratiques présentés ont mis en lumière les actions qui assurent une bonne intégration des agents en situation de handicap psychique, comme la mise en place d'une communication spécifique pour aller contre les idées reçues, et encourager la mobilisation des équipes.



LE MOT DE LA DTH SUR L'ANNÉE



L'année 2021 a été consacrée en grande partie à accompagner les employeurs publics dans le renouvellement de leur partenariat avec le FIPHFP. Avec près de 40 employeurs publics sous convention, dont plus de la moitié arrivait à échéance à fin 2021, le rythme des engagements a été très dense. De très nombreux DRH ont témoigné de l'importance de ce partenariat avec le FIPHFP qui leur permet d'ancrer dans le temps leur politique handicap et de pouvoir travailler sur l'ensemble des leviers mobilisables pour faire progresser les conditions de recrutement et de maintien dans l'emploi.

Les employeurs publics expriment tous un besoin de lisibilité sur le cadre et les conditions d'intervention du FIPHFP. Ils sont, par ailleurs, de plus en plus nombreux à demander un accompagnement dédié pour mieux comprendre les fondements de sa politique d'intervention et pouvoir disposer d'outils de simulation facilitant la prise de décisions et sécurisant les engagements financiers pris par l'employeur ou l'agent en situation de handicap. On notera également le besoin de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre professionnels du handicap pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques.



Florence Guery
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP